

MAIRIE DE
MONTAIGUT-LE-BLANC

11 Place Amouroux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC

Tel 04 73 96 70 05
mairie@montaigut-le-blanc.fr



Procès-verbal de la réunion
du conseil municipal du vendredi 29 mai 2026

Présents : Jérémie Jacquart / Philippe Mougel / Julien Guillaume / Michel Sauvadet / Béatrice Fournier / Karine Chambeaud / Marine Bailly / Priscilla Sebastiao / Nicolas Nuger / Yannick Goutille / Judith Cubaynes

Pouvoirs : Marie-Pierre Amouroux à Jérémy Jacquart / Emilie Geneix à Marine Bailly / José Fernandes à Julien Guillaume / Christelle Bastide à Karine Chambeaud

Philippe Mougel est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Ouverture de la séance à 20 h 20.

Election de représentants communaux

Le maire explique qu'un référent agricole de la commune doit être élu parmi les membres du conseil municipal. Yannick Goutille fait part de son intérêt pour ce poste. Après avoir délibéré, le conseil municipal élit Yannick Goutille à l'unanimité comme référent agricole de la commune.

Le maire explique également que la commission communale d'impôts directs doit être renouvelée comme après chaque élection municipale. Il revient au conseil municipal de proposer 24 noms d'habitants imposables localement et qui ne soient pas des élus communaux. Ces noms sont ensuite soumis au directeur départemental des finances publiques qui en retiendra douze, six titulaires et six suppléants, pour siéger aux côtés du maire. Leur rôle est notamment d'examiner chaque année les permis de construire et autorisations de travaux afin d'adresser des recommandations au service des impôts au sujet du classement des propriétés.

Le maire informe le conseil que les 8 commissaires du précédent mandat peuvent être reconduits mais qu'il faut donc proposer 16 autres noms.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer les noms des habitants suivants : Alain Vert / Francine Pagenel / Mauricette Moneiron / Alain Rivière / André Papon / Denis Auzary / Séverine Vessière / Eric Foury / Eric Morschauer / Arlette Laurent / Madame Thierry / Eric Roux / Henri Desribes / Andrée Rouger / Maurice Levet / Sylviane Vialaneix.

Vente de terrain communal à Reignat

Le maire reporte le vote par manque de certains documents.

Adhésion à l'Association nationale des élus des communes de montagne

Le maire explique que la commune est régulièrement sollicitée par l'Association nationale des élus des communes de montagne, pour y adhérer. Il propose d'adhérer une année à titre d'essai. Le coût est de 211 euros. Après avoir délibéré, le conseil municipal vote pour cette adhésion à l'unanimité.

Adhésion à l'association des femmes élues du Puy-de-Dôme

Le maire explique qu'il a parlé de l'Association des femmes élues du Puy-de-Dôme à l'ensemble des conseillères municipales, et que plusieurs d'entre elles seraient intéressées d'y participer. Il propose donc que la commune y adhère. Le coût est de 40 euros. Après avoir délibéré, le conseil municipal vote pour cette adhésion à l'unanimité.

Défraiements défibrillateur

Le maire rappelle que la commune défraie les particuliers qui acceptent d'accueillir un défibrillateur public. Pour 2025, la commune doit procéder au défraiement pour la Maison d'assistants maternels, Pascal Citerne et le comité des fêtes de Saint-Julien. Le montant est calculé en fonction du coût du kw/h payé par chacun et varie entre 86 et 113 euros. Après avoir délibéré, le conseil municipal valide les trois défraiements à l'unanimité.

Tarifs des colombariums

Le maire rappelle les tarifs des colombariums 560 euros pour 30 ans et de 860 euros pour 50 ans. Il souligne qu'ils sont bien plus élevés que ceux des concessions (30 ans = 200 euros concession simple / concession double 350 euros, 50 ans = 350 euros concession simple / concession double 500 euros). Le maire propose de réfléchir à ces tarifs et d'aligner les tarifs colombariums sur ceux des concessions simples. Le conseil municipal propose à la majorité de reporter le vote au prochain conseil pour prendre le temps d'y réfléchir et de renseigner sur le coût initial du colombarium.

Dénomination de chemin

Le maire propose de nommer Chemin de la Couronne le chemin qui mène de la Route d'Ollioix à deux fermes installées sur les flancs de la Pinière, l'un des agriculteurs souhaitant recevoir désormais son courrier sur place. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de baptiser ce chemin Chemin de la Couronne.

Questions diverses

Le maire rappelle que tous les conseillers ont droit à des formations et disposent à cet effet d'un compte-épargne-temps spécifique. Par ailleurs, ils peuvent participer à toutes les commissions d'API.

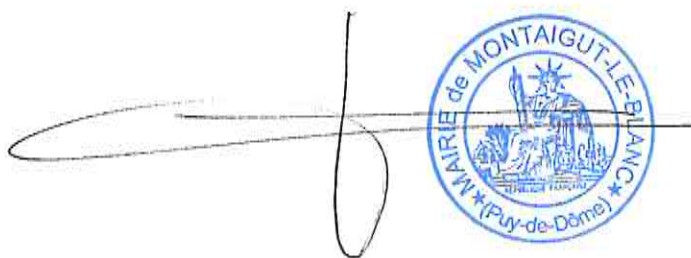
Le maire explique qu'il a remboursé la commune des frais d'inscription au Congrès des maires de France, car l'association départementale des Maires de France lui a reversé personnellement ce montant par erreur, et non à la commune.

Notre conseillère-emprunt travaille sur les durées des emprunts pour la nouvelle école afin d'optimiser les coûts. Elle indique que nos emprunts actuels pourraient être fondus dans le nouvel emprunt pour augmenter la capacité d'emprunt.

Le prochain conseil aura lieu le mercredi 17 juin 2026 ou le lundi 29 juin 2026.

La séance est levée à 21 h 15.

Philippe MOUGEL, secrétaire de séance

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Philippe Mougel', written over a horizontal line. To the right of the signature is a circular blue ink stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de MONTAIGUT-LE-BLANC' around the top and 'Puy-de-Dôme' around the bottom. In the center of the stamp is a small illustration of a building, likely a town hall or church.